Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B512-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B512

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants

---

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :
GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe
Prospective Aménagement Emploi Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
LB

04_1_10

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, il est proposé d'attribuer une aide de 5 075 € en faveur de propriétaires occupants.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'ANAH.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

À cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la CLAH sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007, le Conseil de communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés pour les propriétaires occupants, sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'ANAH. En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), la CPA se réserve le droit d'écrêter son aide.

Suites aux décisions prises au sein de la CLAH des 11 juin et 10 septembre 2015, la participation de la CPA est sollicitée sur les 5 dossiers suivants pour un montant total s'élevant à 5 075 €.

NOM DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DEMANDEUR	CODE POSTAL	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	Descriptif des travaux	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX + AMO	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	PART CPA	SUBVENTION CPA	ASE ANAH	ASE CPA	Aide CARSAT	SUBVENTION TOTALE ACCORDEE	% DE SUBVENTION TOTALE
CUSIMANO	Louis	52, Boulevard des mouettes les Bouroumettes	13170	LES PENNES MIRABEAU	Maintien à domicile	Adaptation de la salle de bain	7 867 €	7 100 €	3 718 €	5%	355 €			3 000 €	7 073 €	100%
FOLLACO	Gisèle	Résidence les sauges Bât A2, Les Cadeneaux	13170	LES PENNES MIRABEAU	Maintien à domicile	Adaptation salle de bain Motorisation volets	8 084 €	7 298 €	3 817 €	10%	730 €				4 547 €	62%
SOLLAZZO	Odette	75 avenue de Grisole	13530	TRETS	Maintien à domicile	Adapation de la salle de bain	3 691 €	3 318 €	1 903 €	10%	332 €				2 235 €	67%
FERAUD	Georgette	15 avenue Jules Isaac, Le Dauphin	13100	AIX-EN-PCE	Economie d'énergie	Remplacement de la chaudière collective et menuiseries privatives	12 903 €	11 727 €	6 040 €	10%	1 173 €	2 500 €	500 €		10 213 €	87%
JOBIC	Hervé	15 avenue Jules Isaac, Le Dauphin	13100	AIX-EN-PCE	Economie d'énergie	Remplacement de la chaudière collective et menuiseries privatives	16 199 €	14 849 €	5 487 €	10%	1 485 €	2 100 €	500 €		9 572 €	64%
										TOTAL CPA	4 075 €	TOTAL CPA	1 000 €			
										TOTAL CPA			5 075 €			

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 14 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 5 075 €, aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat.

2015_B512

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

04 NOV. 2015